

COMMUNIQUÉ

19/03/2025

LES CENTRES MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUES : DES ACTEURS ESSENTIELS DU SOIN

À l'heure où la santé mentale est érigée comme « grande cause nationale », le constat est toujours le même : **le délitement des services publics de proximité se poursuit** ! Et c'est particulièrement le cas pour une institution dont on parle peu : les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques.

Créés en 1946 (annexe XXXII), les CMPP, rattachés au médico-social et différents des Centres Médico-Psychologiques qui dépendent du milieu hospitalier, sont des centres de consultations, de diagnostic et de soins ambulatoires qui proposent un suivi et une prise en charge pour les enfants et les adolescents de 0 à 20 ans, ainsi que pour leur famille.

Les CMPP assurent un accueil et une écoute pour près de 250 000 enfants chaque année soit près d'1/3 des consultations de Pédiopsychiatrie ambulatoire en France. Ils constituent des acteurs importants du soin psychique et sont en première ligne pour de nombreuses familles et enfants en souffrance.

La richesse des professionnels qui y exercent, qu'il s'agisse des médecins pédopsychiatres, pédiatres, neuropédiatres, généralistes, des psychologues, des orthophonistes, des psychomotriciens, ergothérapeutes, des assistants de service social, des éducateurs spécialisés, des psychopédagogues, ou encore secrétaires médicales, permet aux familles de bénéficier **de prises en charge adaptées et pluridisciplinaires.**

Les psychologues ont une place particulière au sein des CMPP : ils sont les professionnels les plus représentés et participent de la pluridisciplinarité des échanges du fait de leur ancrage en sciences humaines et de la prise en compte de la singularité du psychisme de chaque personne en souffrance. Les psychologues, à la croisée de l'évaluation, du soin et de la psychothérapie, sont essentiels, mais demeurent insuffisamment reconnus comme tous les autres professionnels du médico-social.

Le fondement même des CMPP est de pouvoir **recevoir chaque enfant et chaque adolescent qui en a besoin, quels que soient ses symptômes, sa souffrance ou sa situation sociale.** Ainsi, les CMPP participent de l'universalité du soin pour l'accueil des enfants et de leurs familles.

Malgré leur place importante au sein de chaque territoire, les CMPP sont parfois remis en cause et victimes de représentations erronées. Certains d'entre eux par exemple **sont contraints à une spécialisation et à un tri des enfants et des adolescents uniquement selon leurs symptômes.**

D'autres tendances préoccupent les CMPP : la remise en cause de la pluralité des approches qui constitue pourtant la richesse du travail pluridisciplinaire, la diminution drastique des postes de psychopédagogue alors que c'est la particularité de ces lieux de soins, la démedicalisation qui implique de moins en moins de médecins pédopsychiatres au sein des établissements, etc. Il est primordial de restaurer l'attractivité des métiers du soin et du médico-social. Ce sont les familles, enfants et adolescents en demande qui sont directement pénalisés par cette situation.

Les CMPP doivent pouvoir continuer à accueillir le public en souffrance de manière pérenne. Nous demandons que les services du soin psychique, du neuro-développement des enfants et des adolescents soient respectés et qu'on leur donne les moyens nécessaires à la prise en charge des besoins de la population française.

Pour tout cela, nous demandons à ce que tous les acteurs de terrain soient entendus par les autorités et réclamons solennellement une audience auprès du gouvernement.